

**DEPARTEMENT
DU VAR**

**EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
De GRIMAUD**

**PREFECTURE DU
VAR - TOULON**

**C. C. A. S. de GRIMAUD
697 route nationale
83310 GRIMAUD**

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à neuf heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	12
- Votants :	12

Présents : **Madame Martine LAURE**
Madame Janine LENTHY
Monsieur Jean-Louis BESSAC
Monsieur François BERTOLOTTO
Madame Marie-Dominique FLORIN
Madame Viviane BERTHELOT
Madame Yvette ROUX
Madame Isabelle LUPORINI
Madame Simone LONG
Madame Huguette REBOUL
Madame Mireille BRUNEAU
Monsieur Stéphane PEYNE

Excusés : **Monsieur Alain BENEDETTO**
Madame Eva VON FISCHER BENZON
Madame Anne ZACHARY

Secrétaire de Séance : **Anne-Charlotte SALVI**

Le Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT.

Le CFU est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.

Le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats de chaque section ont été repris par anticipation au budget 2025 à l'occasion du vote du budget primitif.

Pour l'exercice 2024, l'arrêté comptable s'établit de la manière suivante :

CFU 2024

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Solde d'exécution N	Résultat/Solde d'exécution N-1 001/002	Résultat/Solde	Dépenses RAR, Reports	Recettes RAR, Reports	Excédent	Déficit
	a	b	b-a	c	d=b-a+c	e	f	si (d-e+f) > 0	si (d-e+f) < 0
SECTION FONCTIONNEMENT	338 190,47	328 095,66	-10 094,81	26 267,13	16 172,32			16 172,32	
SECTION INVESTISSEMENT	3 342,58	5 867,64	2 525,06	52 329,46	54 854,52			54 854,52	
TOTAL BUDGET	341 533,05	333 963,30	-7 569,75	78 596,59	71 026,84	0,00	0,00	71 026,84	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Un résultat de fonctionnement de l'exercice de : - 10 094,81 €
- Un résultat reporté de : 26 267,13 €

Soit un résultat de fonctionnement excédentaire de : 16 172,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Un résultat d'investissement de l'exercice de : 2 525,06 €
- Un résultat d'investissement reporté de : 52 329,46 €
- Un solde des restes à réaliser de : 0,00 €

Soit un résultat d'investissement excédentaire de : 54 854,52 €

Soit un résultat global excédentaire de 71 026,84 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

PREND acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS ;

VOTE les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'investissement et de fonctionnement du Compte Financier Unique ;

APPROUVE les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2024 tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

**La Vice-Présidente,
Martine LAURE**

